

# Ressources, rendement et valeur des investissements dans le système correctionnel fédéral : examen comparatif

## Contexte

La présente note sommaire et les tableaux et les graphiques inclus en annexe fournissent des renseignements sur le contexte et les tendances en matière d'allocation des ressources dans le système correctionnel fédéral (budget, ratio de délinquants par rapport aux employés, coûts par détenu) et des indicateurs de rendement (par exemple, récidive) dans le contexte des tendances sur le plan de la population de délinquants, ainsi qu'une analyse du sujet. D'après les comparaisons avec les autres pays :

1. Le Service correctionnel du Canada (SCC) fait partie des systèmes correctionnels disposant de la plus vaste quantité de ressources au monde sur le plan du ratio de détenus par rapport aux employés et des coûts par détenu.
2. En ce qui concerne les résultats en matière de rendement de son système correctionnel, il se peut que le Canada n'obtienne pas une bonne valeur pour son investissement relativement important.
3. Compte tenu du nombre décroissant de nouvelles admissions dans les prisons et du nombre croissant de délinquants sous surveillance dans la collectivité, il semble nécessaire de réaffecter des ressources du système de services correctionnels dans les établissements vers celui des services correctionnels communautaires.

## Résumé des enjeux

### *Tendances dans la population carcérale*

Au cours des dernières années, les taux de criminalité, le nombre d'admissions dans un établissement fédéral et la population de détenus en général ont diminué, à l'exception du nombre de délinquants autochtones (hommes et femmes), qui, dans leur ensemble, ont connu une augmentation du nombre d'admissions dans un établissement fédéral. Depuis 2012-2013, le nombre de délinquants sous responsabilité fédérale sous surveillance dans la collectivité a sans cesse augmenté. Par conséquent, la capacité

d'accueil ou la capacité pondérée du SCC (c'est-à-dire, nombre de cellules et de places) dépassent désormais la demande. On estime que le SCC dispose actuellement de 2 000 cellules de plus que de détenus.

Parallèlement, la capacité du SCC à offrir un hébergement opportun et adéquat dans la collectivité n'a pas suivi la croissance. Par exemple, comme le démontre le rapport du vérificateur général de l'automne 2018 sur la surveillance dans la collectivité, le SCC ne dispose pas d'un plan à long terme visant à répondre aux pressions en matière de surveillance dans la collectivité, et pourtant, étant données les tendances actuelles en matière de mise en liberté, on aurait facilement pu prévoir que cet enjeu émergerait. Le SCC a indiqué que des retards de plus de deux ans peuvent survenir avant qu'un délinquant puisse être hébergé dans la collectivité.

### *Ratio de délinquants par rapport aux employés*

Sur le plan des coûts par détenu et du ratio employés-détenus, le SCC semble faire partie des systèmes correctionnels disposant de la plus importante quantité de ressources au monde. Depuis une dizaine d'années, le ratio a été d'environ un détenu par employé du SCC (peut varier entre 1:1 et 1,3:1, en fonction des personnes incluses dans le nombre total d'employés<sup>1</sup>). En comparaison, le ratio moyen détenus-personnel de prison en Europe est de 3,5 pour 1. Depuis 2007-2008, le SCC a ajouté environ 1 200 agents correctionnels à son effectif (personnel CX). Le nombre total d'employés du SCC a augmenté de plus de 2 500 depuis 2007-2008 – 80 % de ces nouveaux employés font partie du personnel de garde. D'après le rapport sur l'affectation des ressources du SCC pour 2018-2019, environ 37 % des établissements fédéraux ont plus d'employés à plein temps que de détenus. Dans certains établissements, le nombre d'employés CX seul dépasse le nombre de détenus. En même temps, le ratio délinquants-personnel de surveillance dans la collectivité est d'environ 6,5 pour 1.

---

<sup>1</sup> Le ratio de tous les délinquants par rapport à tout le personnel du SCC est de **1,28:1** (23 045 délinquants **pour** 17 997 employés). Le ratio de délinquants incarcérés par rapport au personnel de garde est de **1,02:1** (14 159 détenus **pour** 13 830 membres du personnel de garde – sans inclure les 2 698 employés de l'administration centrale et des services centraux). Le ratio de délinquants sous surveillance dans la collectivité par rapport aux employés dans la collectivité est de **6,05:1** (8 886 délinquants sous surveillance dans la collectivité pour 1 469 membres du personnel dans la collectivité – sans inclure les 2 698 employés de l'administration centrale et des services centraux).

Bien que le nombre d'employés de surveillance dans la collectivité ait augmenté, les dépenses du SCC liées aux services correctionnels en établissement n'ont aucunement diminué, et il en est de même pour ses demandes et attributions de nouveaux fonds sur ce plan. Par exemple, en plus de son affectation régulière de ressources, qui est de 2,4 milliards de dollars, le SCC, en 2017 et 2018, a reçu un financement supplémentaire de 757,4 millions de dollars qui sera réparti sur une période de six ans, avec 140 millions de dollars pour les dépenses continues. D'après ce qu'on a compris, environ 300 millions de ce nouveau financement visent à remplacer l'isolement par les unités d'intervention structurées (UIS), et 150 millions de dollars pour les services de santé (par exemple, accès aux soins infirmiers en tout temps et défenseurs des droits des patients dans certains établissements). On ne connaît pas encore la manière dont ces ressources supplémentaires seront affectées, mais tout porte à croire que la majorité des fonds est réservée aux services correctionnels en établissement, et principalement à la dotation.

### *Coût du système correctionnel fédéral*

Le système correctionnel et le système de justice font partie des plus importants secteurs de dépenses fédérales. En 2015-2016, les dépenses consacrées au système correctionnel fédéral au Canada s'élevaient à 2,41 milliards de dollars. Au cours de la dernière décennie, les dépenses ont augmenté de 25,8 % (passant de 1,91 milliard de dollars à 2,41 milliards de dollars). D'après le SCC, l'augmentation de 354,3 millions de dollars des dépenses totales par rapport à 2016-2017 est principalement attribuable aux augmentations des coûts liés au personnel et aux services professionnels. Le directeur parlementaire du budget (DPB) du Canada a indiqué qu'en 2016-2017, le coût moyen de l'incarcération d'un détenu était de 114 587 \$ par an (314 \$ par jour) et que 96 % des coûts associés au système correctionnel fédéral sont attribuables à la garde. Les données globales sur les coûts montrent que presque trois quarts des frais de fonctionnement du SCC sont attribuables aux salaires et aux avantages sociaux des employés (par exemple, le salaire moyen d'un agent correctionnel est d'environ 65 000 \$ par an, sans compter les heures supplémentaires).

En comparaison, d'après le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), en 2015-2016, le total des dépenses liées au système correctionnel engagées par les provinces et les territoires était de 2,37 milliards de dollars (soit environ 213 \$ par jour par détenu). Bien qu'il soit difficile de comparer ces dépenses à celles engagées par

d'autres pays, selon le Vera Institute (2015), le coût annuel moyen de l'incarcération aux États-Unis par détenu est d'environ 43 714 \$ CA (variant entre 19 417 \$ et 91 116 \$ par an). En Europe, le coût annuel médian de l'incarcération en 2015 était d'environ 28 105 \$ CA (entre 3 285 \$ et 383 980 \$<sup>2</sup>).

### *Rendement du système correctionnel*

Le taux de récidive est la mesure la plus communément utilisée pour évaluer l'efficacité d'un système correctionnel. En demeurant conscient du fait que les définitions de la récidive (et donc les estimations de son taux) peuvent varier, on constate que l'estimation la plus exhaustive du taux de récidive (c'est-à-dire, toute nouvelle condamnation dans les deux ans après la libération) des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada indique que ce taux est d'environ 41 %. Il faut noter, cependant, que cette estimation est très désuète (étant donné qu'elle est basée sur une cohorte de délinquants libérés en 1994-1995).

Le SCC estime que le taux de récidive fédéral (c'est-à-dire, de réadmissions dans un établissement du SCC pour purger une nouvelle peine de ressort fédéral dans les cinq ans suivant la libération) est d'environ 13 % pour les délinquants non autochtones et de 21 % pour les délinquants autochtones. Cette estimation ne tient pas compte des nouvelles condamnations relevant de la responsabilité des provinces et des territoires (c'est-à-dire, peines de moins de deux ans). En ce qui concerne les comparaisons avec les autres pays, il convient de souligner qu'aucune autre administration n'utilise un taux de récidive « national » de cette manière et n'en fait le rapport. Afin d'avoir une évaluation exacte de l'efficacité du système correctionnel fédéral, il faut une estimation actualisée du taux de récidive national. Le ministre de la Sécurité publique a accepté la recommandation du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC), dans son rapport annuel de 2017-2018, qui proposait d'élaborer et d'entretenir une base de données nationale sur la récidive.

---

<sup>2</sup> Le coût de l'incarcération varie considérablement d'un pays européen à l'autre. En 2015, le coût moyen journalier était de 124 € par jour, avec une médiane de 51 € par jour (environ 187 \$ et 77 \$ CA par jour, respectivement). Le coût journalier variait notamment entre 6 € (9 \$) en Moldavie et 700 € (1 050 \$) à San Marino. Dans d'autres pays, tels que la Suède, le Danemark, et la Finlande, le coût variait entre 185 € (277 \$ par jour) et 380 € (570 \$ par jour) par jour (*Council of Europe's Annual Penal [SPACE I] Statistics*, 2016).

Il existe également des facteurs autres que le taux de récidive que l'on peut utiliser pour évaluer l'efficacité du système correctionnel. Bien que certains de ces indicateurs aient connu une amélioration avec le temps (par exemple, réduction du taux de double occupation des cellules, augmentation de la réussite des peines purgées, augmentation du perfectionnement des études, réduction des maladies infectieuses en prison), de nombreux autres éléments en matière de santé et de sécurité ont plutôt connu une détérioration (par exemple, nombre de voies de fait contre les détenus, incidents d'automutilation, tentatives de suicide, incidents de recours à la force).

Les évolutions les plus défavorables des résultats ont été observées auprès des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale, notamment ceux incarcérés dans les établissements de la région des Prairies. En 2016-2017, les délinquants autochtones représentaient 23,1 % du nombre total de délinquants (26,8 % des délinquants en détention et 17,2 % de ceux sous surveillance dans la collectivité), et ce, malgré le fait que les Autochtones ne représentent qu'environ 5 % de la population totale du Canada. Cette surreprésentation est encore pire dans le cas des femmes autochtones, qui représentent environ 40 % de toutes les femmes dans les établissements fédéraux. Qui plus est, les délinquants autochtones sont également surreprésentés dans les cas de placement en isolement, les incidents de recours à la force et les cotes de sécurité maximale attribuées. Depuis 2008-2009, le nombre de tentatives de suicide parmi les détenus autochtones a augmenté de six fois – en 2018-2019, elles représentaient presque 40 % du nombre total de tentatives de suicide en prison. Cinquante pour cent (50 %) de tous les suicides en prison (et 36 % du nombre total de tentatives de suicide en prison) en 2017-2018 ont eu lieu dans la région des Prairies. En 2016-2017, les délinquants autochtones purgeaient une proportion plus élevée de leur peine en prison avant d'obtenir leur première semi-liberté (40,8 %; 49,0 %) et leur libération conditionnelle totale (36,2 %; 45,3 %) que les délinquants non autochtones.

## *Affectation de ressources*

Depuis l'année 2012, le nombre d'admissions dans un établissement fédéral a connu une diminution. En même temps, le nombre de cellules vides (différence entre les capacités réelles et les capacités pondérées) et celui de mises en liberté dans la collectivité ont connu une hausse (le coût de la surveillance dans la collectivité est égal à environ un quart du coût annuel de l'incarcération). Aujourd'hui, la proportion entre les délinquants en établissement et ceux sous surveillance dans la collectivité est d'environ 60/40 (50/50 pour les femmes).

Au vu de ces mesures relevées par l'examen, il faudrait envisager de réaffecter les ressources de l'incarcération – qui est coûteuse et s'avère parfois inutile – vers les secteurs qui expriment des besoins en matière de ressources et de capacité, tels ceux de la surveillance dans la collectivité et de la réinsertion sociale. Malgré la croissance de la population sous surveillance dans la collectivité, le budget affecté par le SCC au programme de surveillance dans la collectivité est demeuré inchangé – soit environ 5 % de son budget global.

Notamment, trois domaines clés devraient faire l'objet d'un examen en vue d'une réaffectation possible de ressources destinées aux services correctionnels en établissement vers ceux dans la collectivité :

1. Services correctionnels destinés aux Autochtones (notamment, articles 81 et 84).
2. Substituts à l'incarcération pour les délinquants souffrant d'une maladie mentale grave.
3. Délinquants âgés (notamment ceux qui, en raison de la détérioration de leur santé et du temps purgé, ne présentent aucun risque sérieux pour la société).

## *Limites des données*

Bien qu'on ait déployé des efforts afin de fournir des estimations précises et des chiffres exacts en ce qui concerne les tendances, les dénombrements et les résultats dans le domaine des services correctionnels, il faut noter que l'analyse actuelle est sélective et que les comparaisons effectuées avec les autres pays ne sont pas exhaustives. Il convient également de souligner le fait que le SCC supervise une population toujours plus diversifiée ayant des besoins et des profils de risque complexes (par exemple, maladie mentale, appartenance à la population autochtone, sexe féminin, âge avancé, appartenance à un gang). En raison de la diversité des facteurs en jeu, il demeure difficile de comparer les résultats et le rendement du système correctionnel. La comparabilité est limitée par la disponibilité et l'exhaustivité des données et des renseignements et par le manque global de congruence d'un système correctionnel national à l'autre.

Par exemple, au Canada, la responsabilité du système correctionnel est partagée, mais également divisée – le gouvernement fédéral est responsable des détenus purgeant une peine de deux ans ou plus, et les provinces et les territoires, des condamnés et des détenus en détention préventive. Il s'agit d'un curieux aspect particulier au Canada qui se retrouve dans très peu de compétences nationales abordées dans la présente analyse. Ces facteurs et ces limites s'appliquent notamment aux estimations et aux comparaisons dans les domaines de la récidive et du ratio détenus-employés.

L'estimation du ratio détenus-employés au sein d'un système se complique d'autant plus en raison de la diversité des mesures, dénombrements et méthodes d'élaboration des rapports utilisées par différents pays. De plus, les définitions des termes « employé » et « détenu » varient d'une administration à l'autre – certains services correctionnels embauchent du personnel des services de santé, tandis que d'autres font appel à des sous-traitants ou le service est fourni par les autorités nationales de la santé). Les renseignements et les données sur les ratios sont typiquement limités, par conséquent, les comparaisons sont restreintes à un groupe limité de pays. Les estimations sur la récidive sont tout aussi limitées par la différence entre les définitions et les mesures, ainsi que la disponibilité des données. Bien que cet aspect soit au-delà de la portée de la présente analyse, les examens de ce genre à l'avenir devraient tenir compte des tendances et des résultats associés aux différents groupes au sein de la population carcérale (minorités visibles, Autochtones, femmes). L'interprétation et

l'élaboration de rapports sur les comparaisons avec les autres pays, pris ensemble, devraient être abordées avec une certaine mesure de précaution.

### *Conclusion*

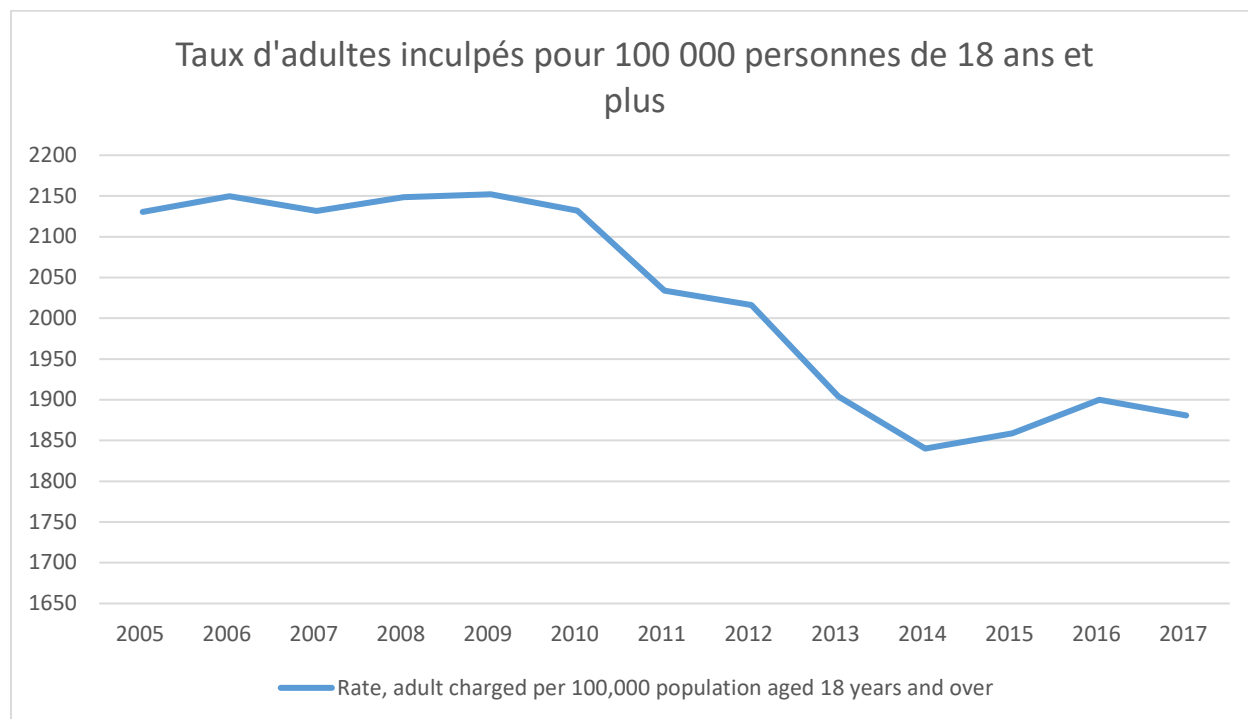
Sur le plan des coûts par délinquant et du ratio employés-détenus, le Service correctionnel du Canada fait clairement partie des systèmes correctionnels disposant de la plus vaste quantité de ressources au monde. Étant donné ce niveau élevé de dépenses, on s'attendrait à ce que le système correctionnel fédéral du Canada soit un chef de file mondial en matière de rendement correctionnel, pourtant, tous les indicateurs utilisés pour mesurer la réussite d'un système correctionnel indiquent qu'il y a encore beaucoup de place à l'amélioration. On devrait envisager de réaffecter des ressources vers les aspects du système qui sont clairement sous pression et ont des besoins importants (par exemple, les services correctionnels destinés aux Autochtones et aux femmes, les services correctionnels dans la collectivité et les aspects liés à la santé mentale) pour optimiser les investissements.



## ANNEXE

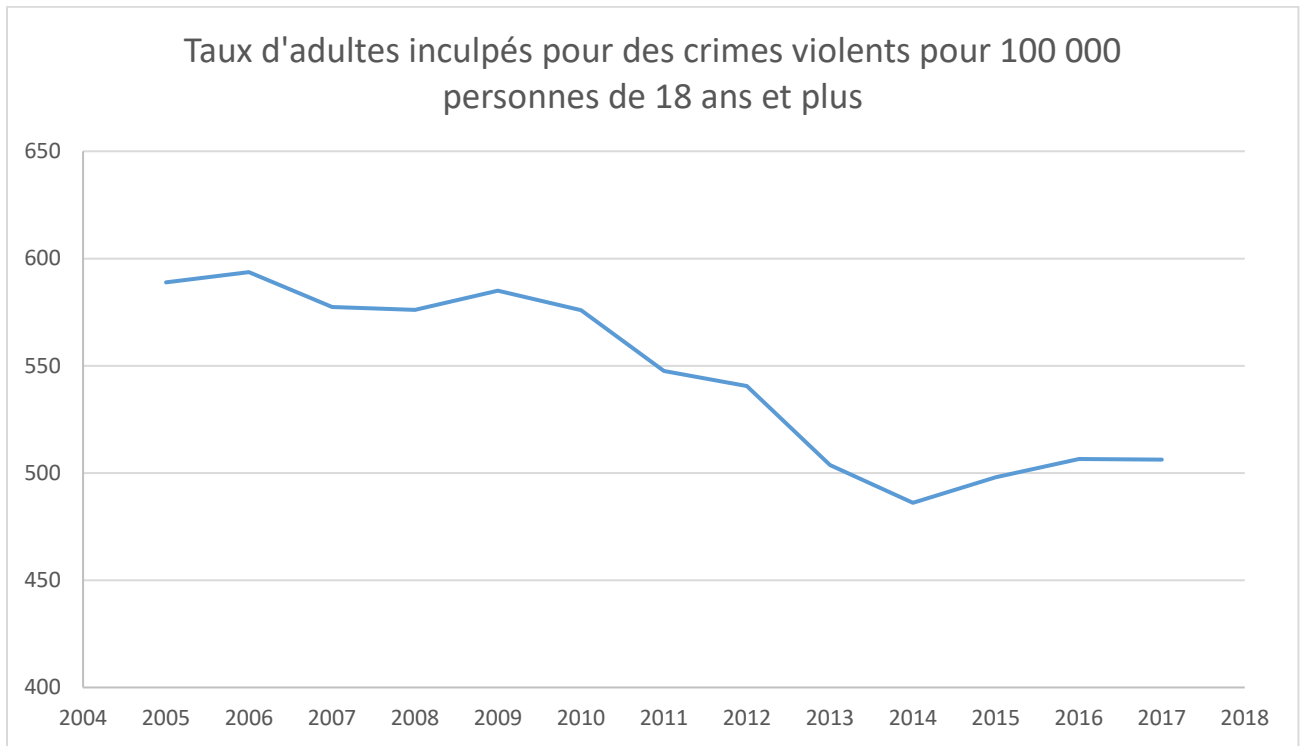
### *Tendances dans la population de délinquants*

**Dans l'ensemble, le taux de criminalité au Canada (c'est-à-dire, adultes inculpés) a connu une diminution depuis 2005**



**Source** : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées :

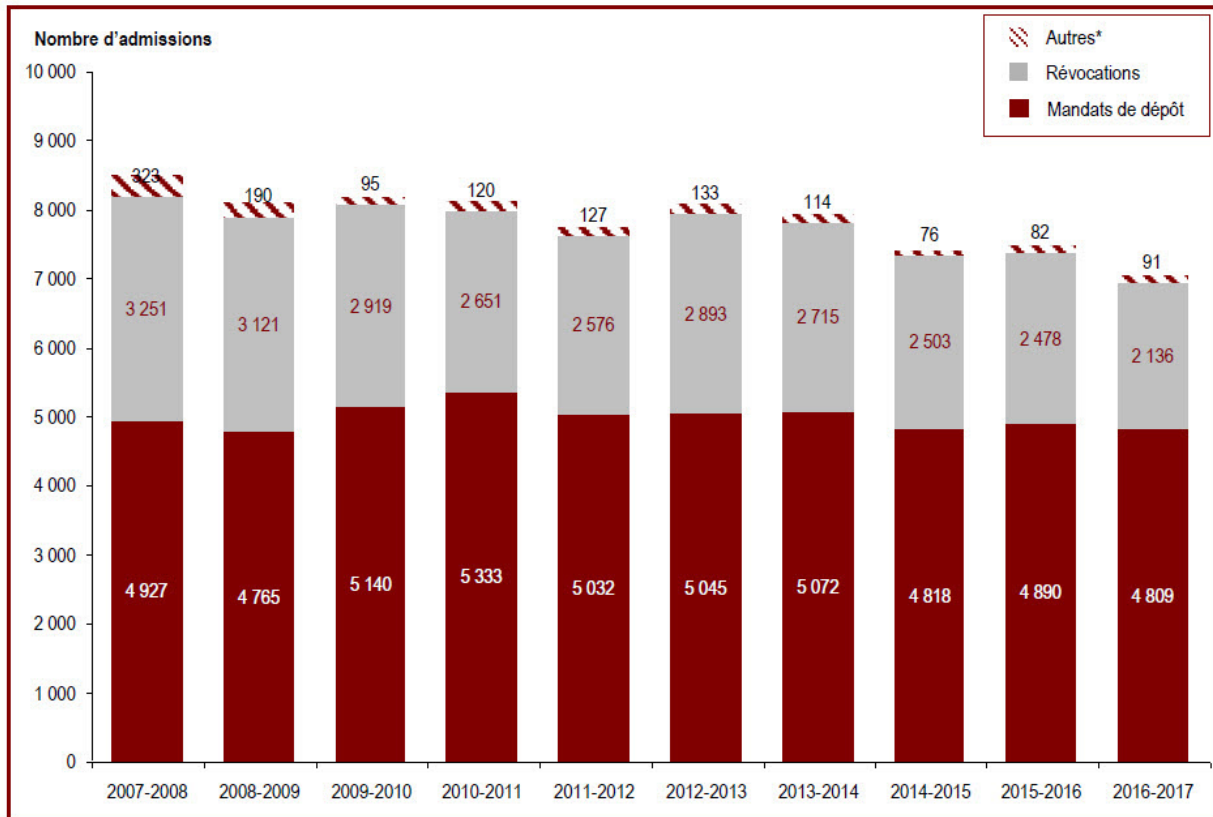
[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510017701&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510017701&request_locale=fr)



*Note* : traite des infractions de violence prévues au *Code criminel*.

**Source** : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3510017701#timeframe>

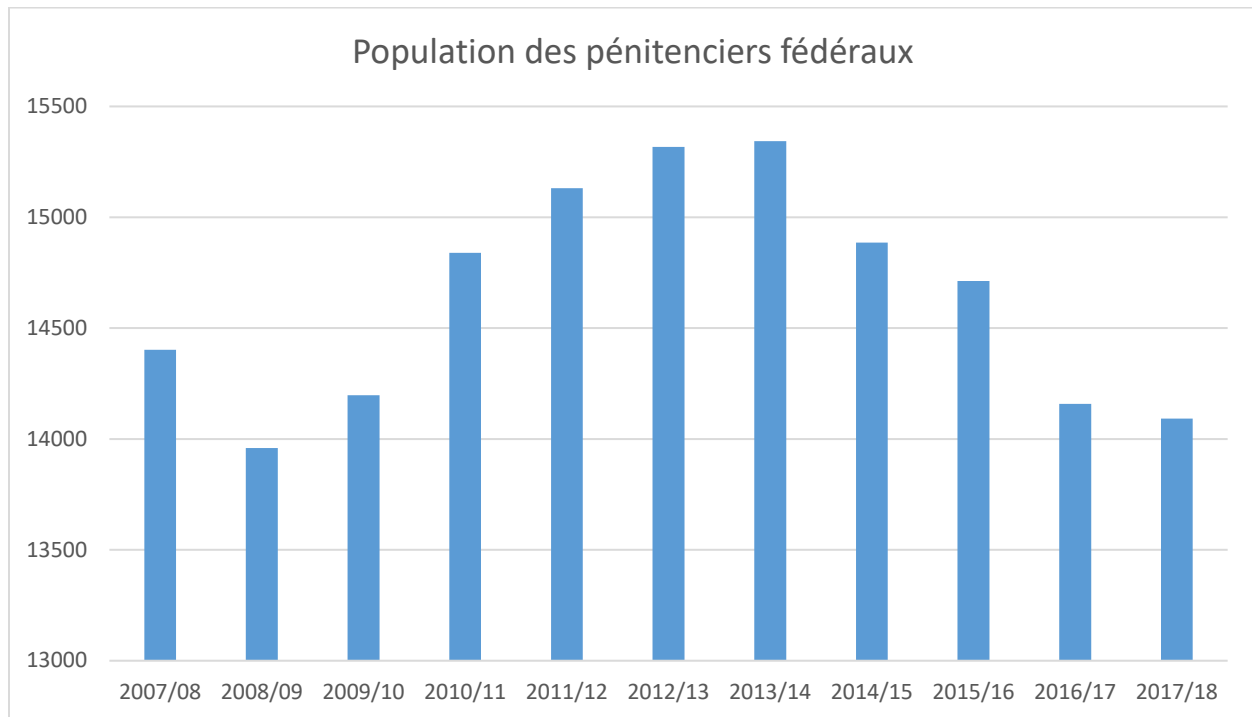
## Le nombre d'admissions dans un établissement fédéral diminue et la population carcérale baisse



**Source :** Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2017)

- Au cours de la dernière décennie, le nombre d'admissions dans des établissements fédéraux a diminué.
- Après avoir culminé à 8 501 en 2007-2008, le nombre d'admissions dans un établissement du SCC **a diminué de 17,2 %** pour s'établir à 7 036 en 2016-2017.
- Le nombre d'admissions en vertu d'un mandat de dépôt a diminué d'environ 9,8 % par rapport à son point le plus élevé, qui a eu lieu en 2010-2011.

## La population carcérale a connu une diminution

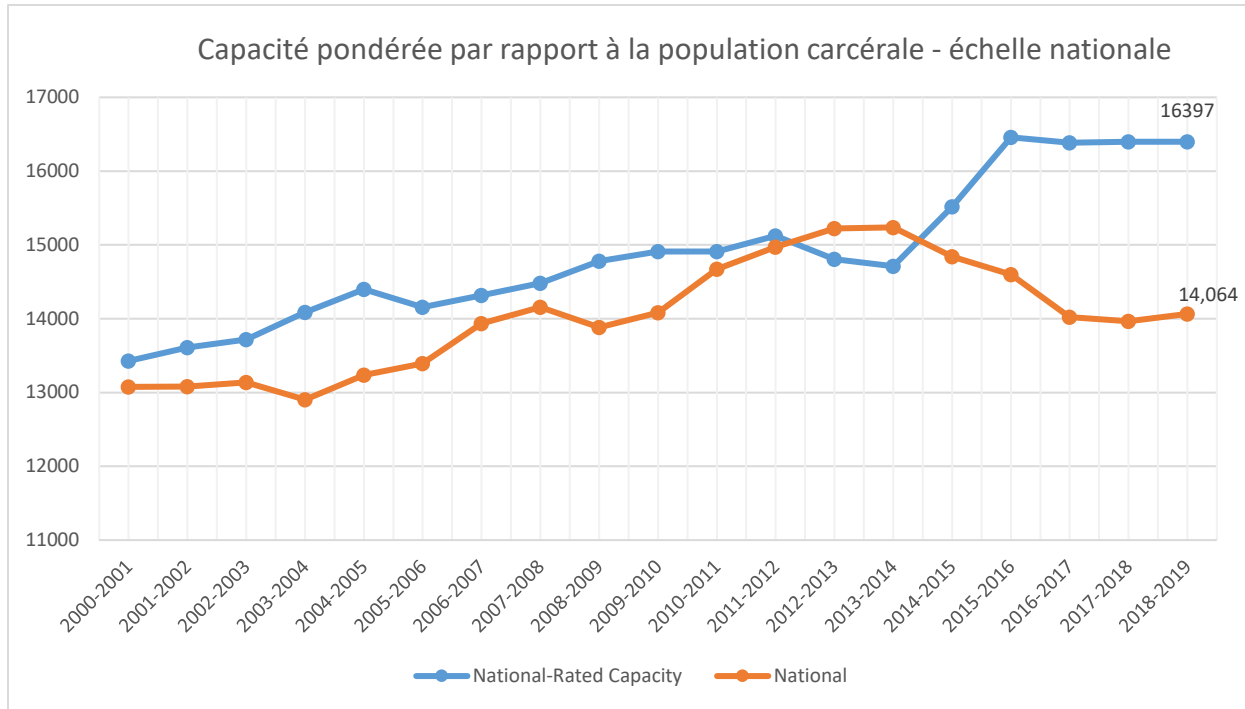


**Source** : Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2017)

- La population carcérale a diminué de façon constante pendant les cinq dernières années, après avoir plafonné en 2013-2014.
- En 2017-2018, la population carcérale est à son plus bas en dix ans (depuis 2008-2009).

## La capacité d'accueil du SCC dépasse la demande

- Le nombre de places libres dans les prisons augmente.
- La capacité pondérée du SCC a dépassé la population carcérale nationale en 2014-2015.
- À l'heure actuelle, le SCC a 2 000 cellules de plus que de détenus<sup>3</sup>.



**Source :** Cube de données sur les dénombrements dans les établissements dans CRS-M. Les données sur la capacité pondérée proviennent du groupe de planification opérationnelle du SCC, tandis que la population carcérale est dénombrée en utilisant les décomptes des détenus effectués par le SCC le mardi à minuit. Tous les dénombrements sont ceux de la fin de l'exercice, sauf le dénombrement actuel, effectué en date du 2018-05-22.

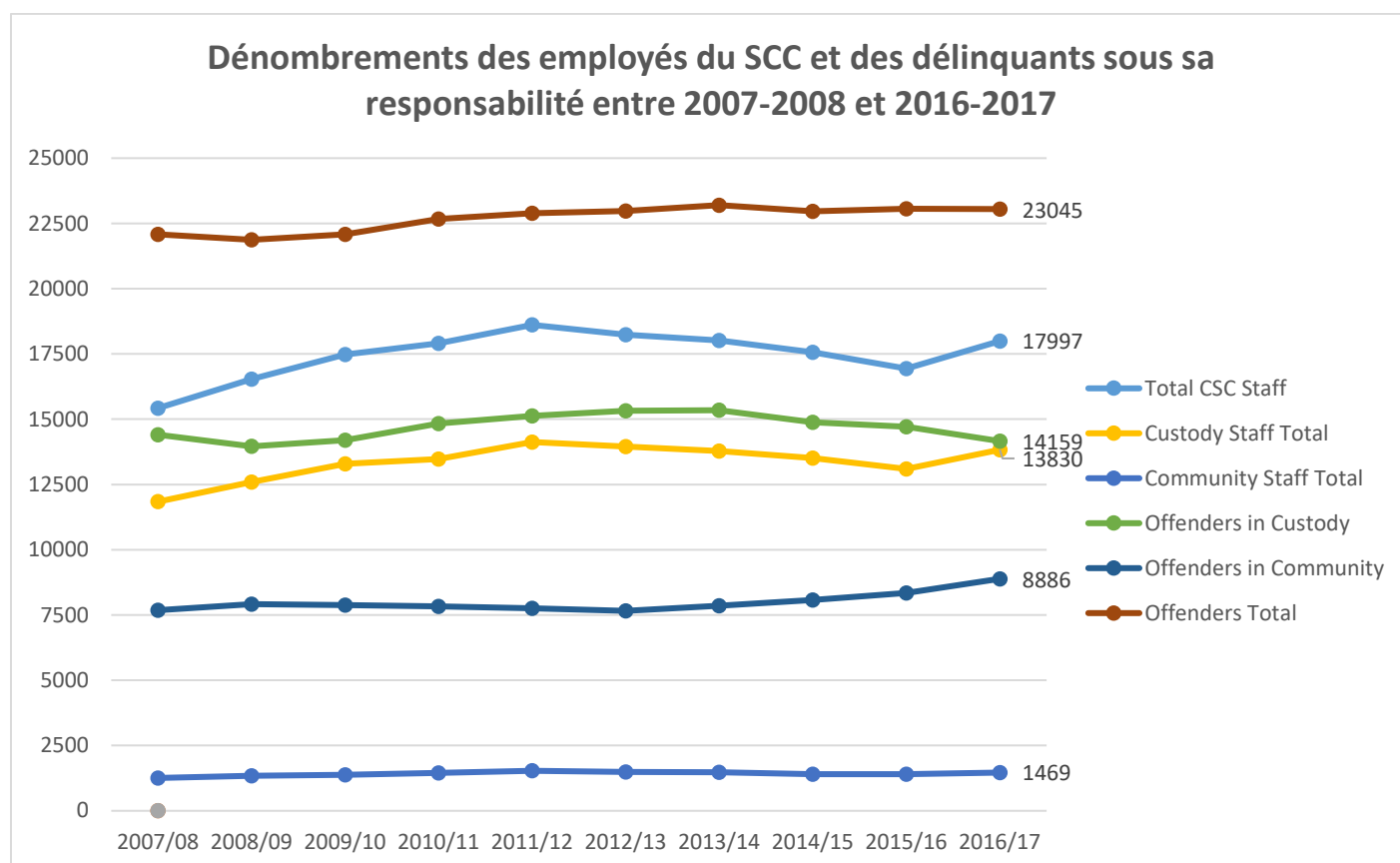
- Malgré les cellules en plus, le taux national de double occupation des cellules est de 5,5 %.
  - Cependant, il faut noter que le taux de double occupation des cellules diminue graduellement depuis l'année 2014.

<sup>3</sup> Les cellules supplémentaires sont le résultat d'une surestimation de l'incidence du projet de loi C-25 (*Loi sur l'adéquation de la peine et du crime*, 2009) touchant le système correctionnel fédéral, en vertu duquel le crédit pour le temps passé en détention provisoire a été réduit. S'attendant à une forte augmentation de la population carcérale, le SCC a augmenté ses capacités d'accueil dans toutes les régions. En réalité, l'effet de l'entrée en vigueur du projet de loi C-25 s'est avéré minime.

## Taux national de double occupation des cellules

		Mars 2009	Mars 2010	Mars 2011	Mars 2012	Mars 2013	Mars 2014	Mars 2015	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018
National	Nombre total de détenus	13 446	13 452	14 155	14 469	14 681	14 645	14 450	14 210	13 766	13 648
	Détenus partageant une cellule avec un autre détenu	1 332	1 254	1 826	2 486	3 050	2 802	2 062	1 508	1 094	748
	% de double occupation	9,9 %	9,3 %	12,9 %	17,2 %	20,8 %	19,1 %	14,3 %	10,6 %	7,9 %	5,5 %

Les augmentations du nombre d'employés de garde représentent 80 % de toutes les augmentations du nombre d'employés du SCC depuis 2007-2008

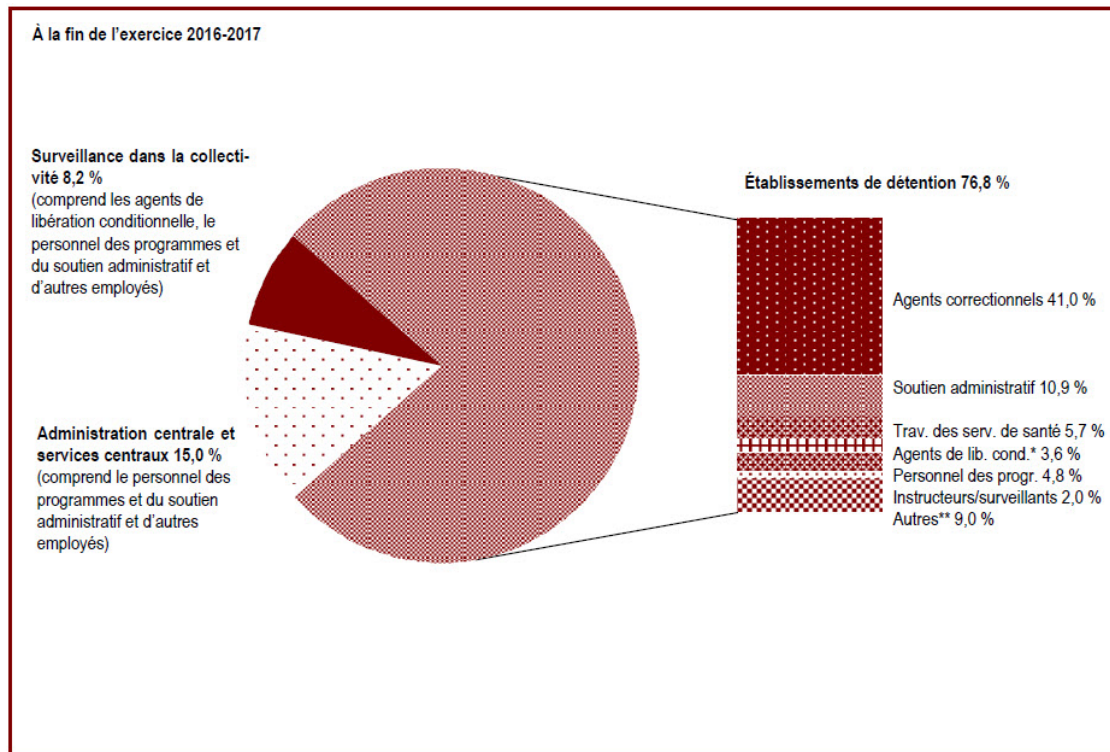


**Source :** Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2017)

- Depuis 2007-2008, plus de 2 500 nouveaux membres ont rejoint le personnel du SCC.
  - Le nombre total de membres du personnel de garde a augmenté de presque 2 000 depuis 2007-2008.

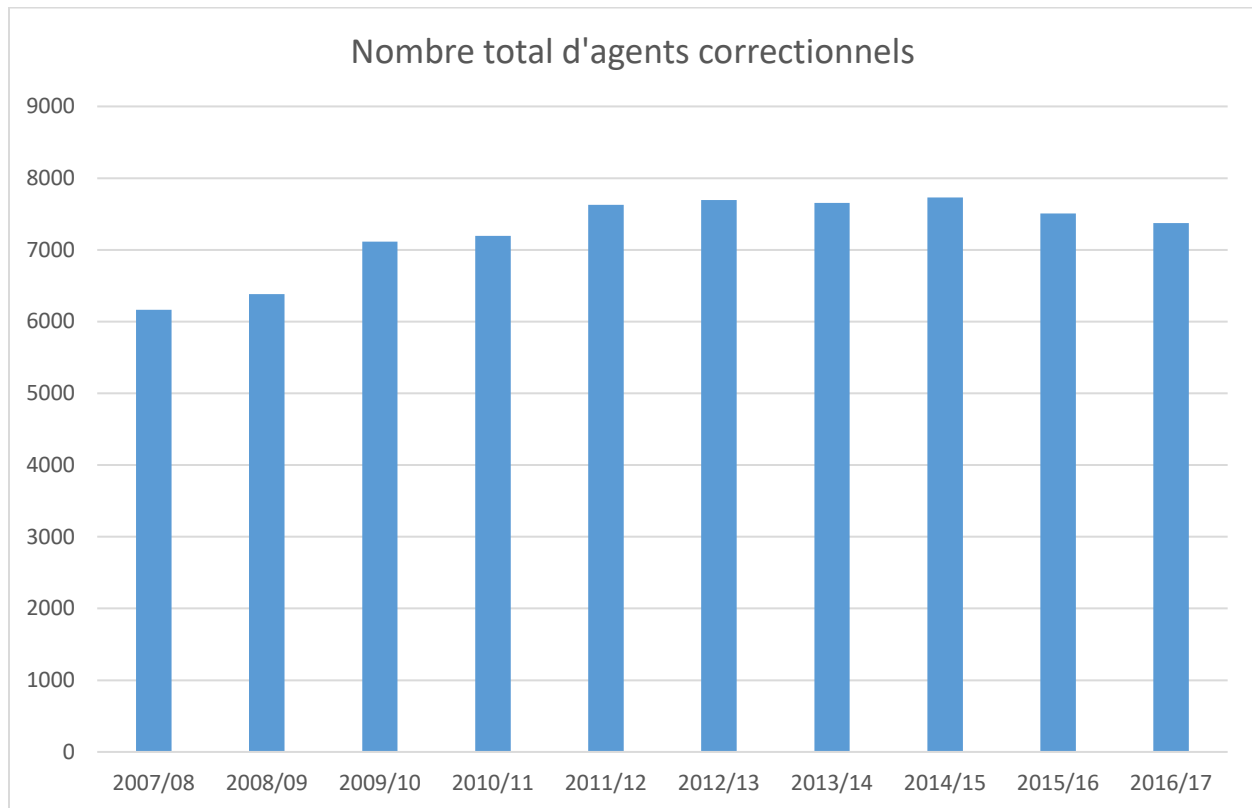
- Le personnel dans la collectivité représentait 8 % de tout le personnel du SCC en 2016-2017 (1 469/17 997); tandis que le personnel de garde représentait 77 % de tout son personnel (13 830/17 997)
- La majorité des dépenses du SCC visent à combler les coûts de la dotation.

## Les employés du SCC sont concentrés dans les établissements de détention



**Source :** *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (SCMLC, 2017). Données fournies par le Service correctionnel du Canada.

## Le nombre d'agents correctionnels a augmenté depuis 2007-2008

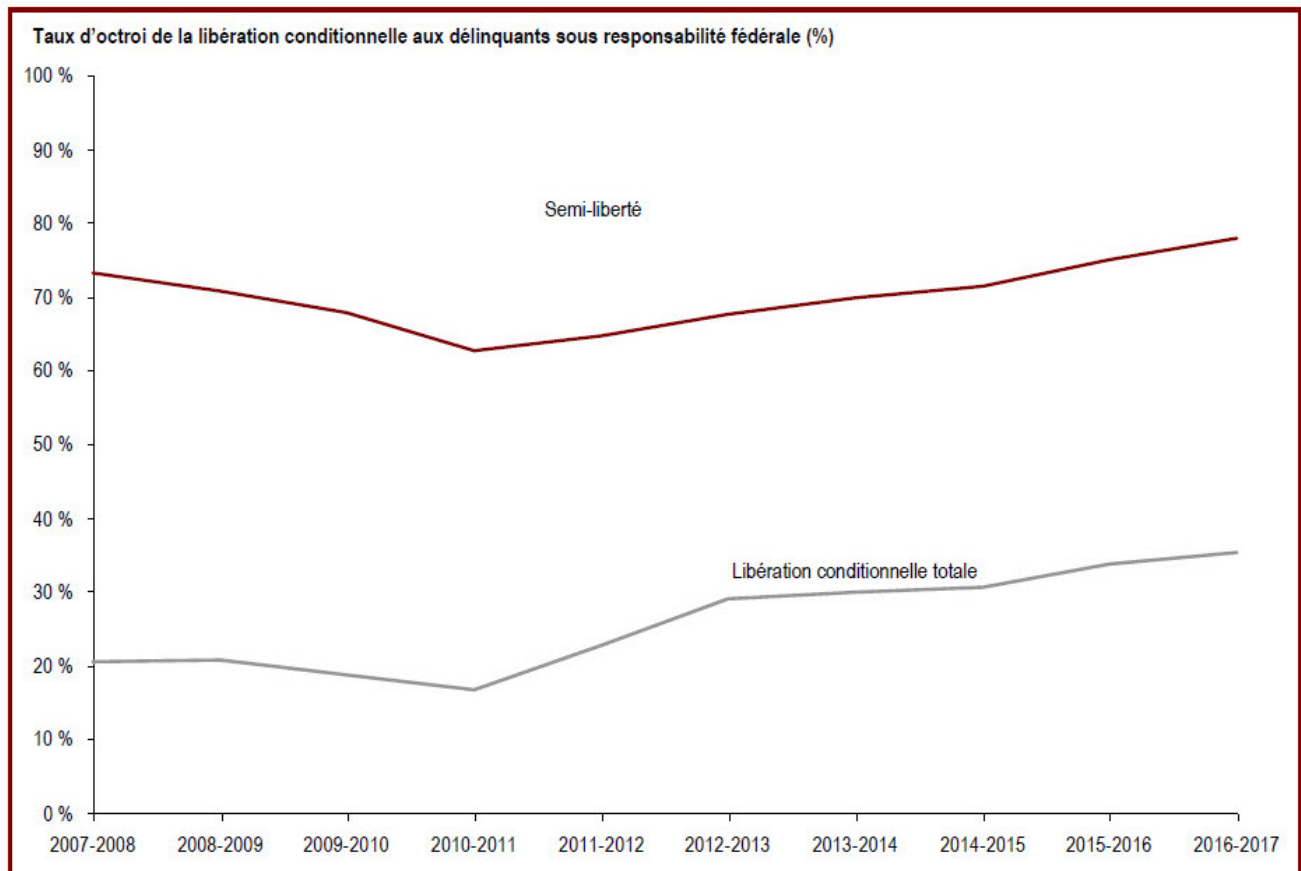


**Source :** *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2017)*

- Malgré la diminution du nombre d'admissions dans les établissements et la décroissance de la population carcérale, le SCC a ajouté environ 1 200 nouveaux agents correctionnels à son personnel de garde depuis 2007-2008.

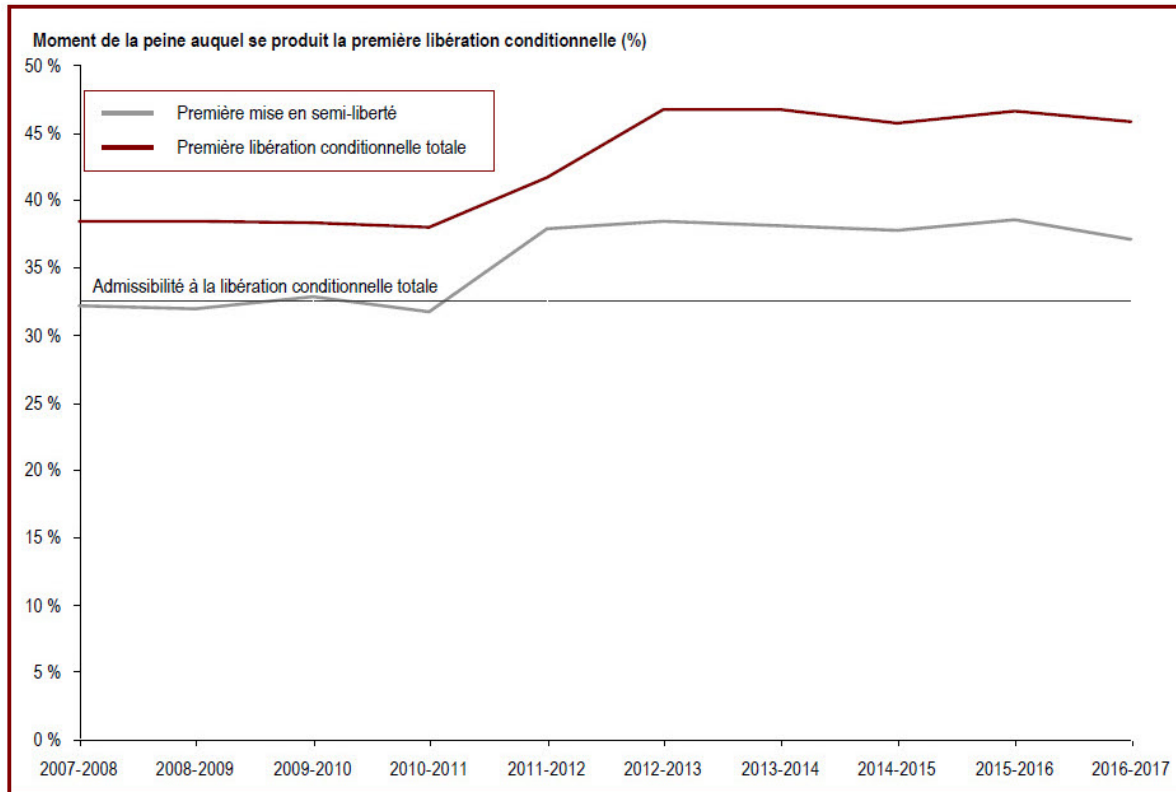


Tandis que le nombre d'admissions dans les établissements diminue, celui des détenus mis en liberté dans la collectivité augmente, le nombre de délinquants sous surveillance dans la collectivité augmente donc graduellement



**Source :** *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2017)*

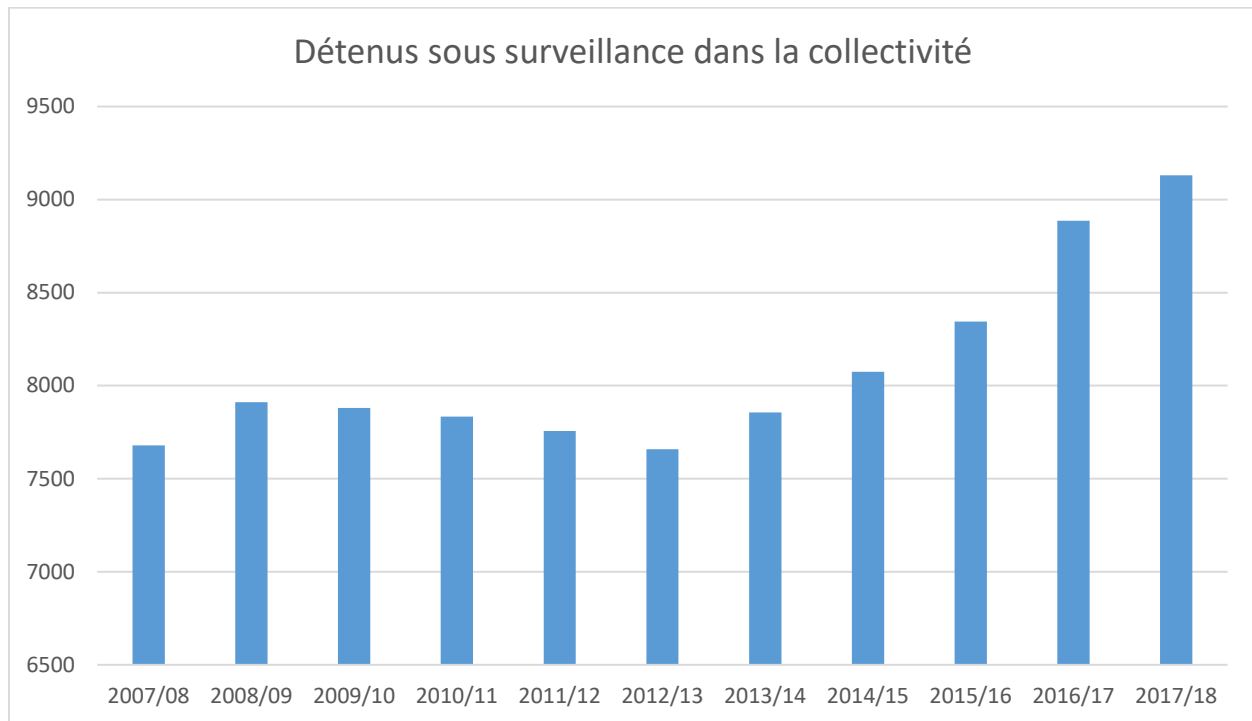
- En 2016-2017, le **taux d'octroi de la semi-liberté aux délinquants sous responsabilité fédérale** a **augmenté** de 2,9 points de pourcentage par rapport à 2015-2016 pour atteindre 77,9 %, quant au **taux d'octroi de la libération conditionnelle totale aux délinquants sous responsabilité fédérale**, il a connu une augmentation de 1,4 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 35,1 %.



**Source :** *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2017)*

- De même, en 2016-2017, la **proportion moyenne de la peine purgée avant la première mise en semi-liberté fédérale a diminué** de 1,5 point de pourcentage (pour passer à 37,0 %) par rapport à l'exercice précédent. On a également observé une **diminution** de 0,8 % de la **proportion moyenne de la peine purgée avant la première libération conditionnelle totale fédérale** par rapport à 2015-2016, qui a atteint 45,7 %.

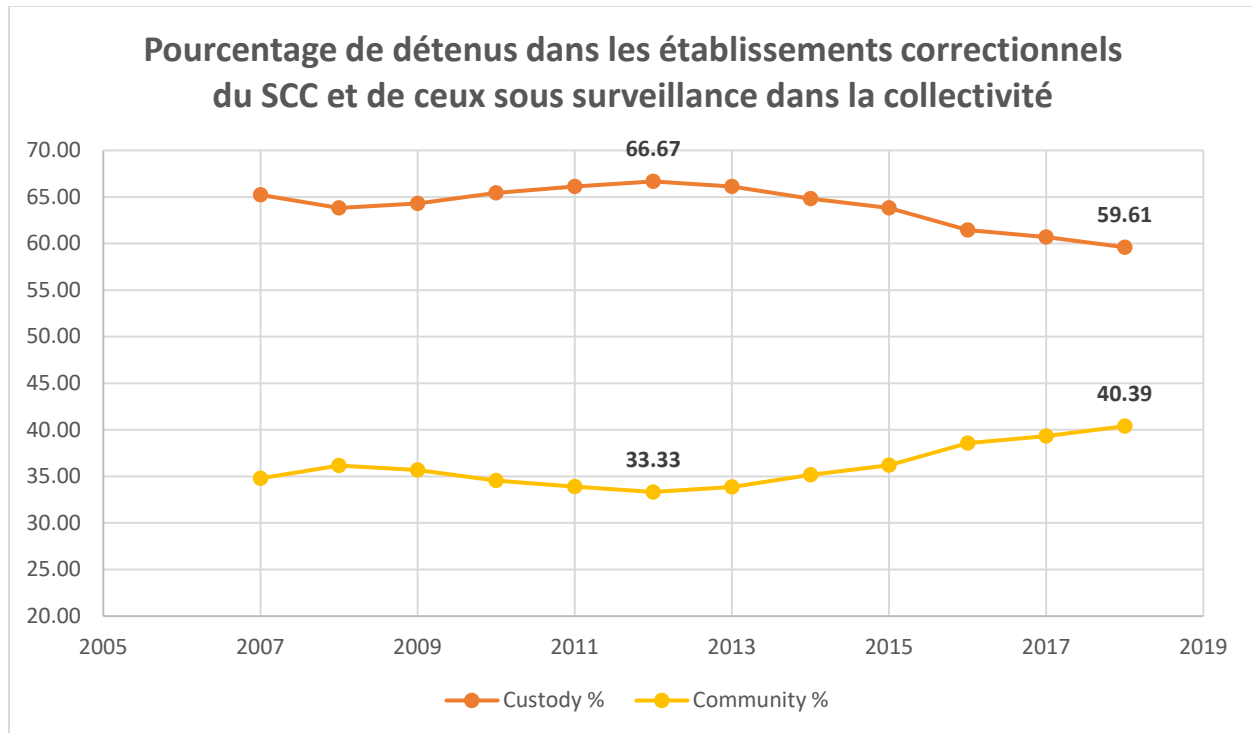
**Le nombre de détenus sous surveillance dans la collectivité a connu une augmentation au cours des cinq dernières années**



**Source :** *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2007 à 2017).*

- Le nombre de détenus sous surveillance dans la collectivité a connu une *augmentation* constante depuis 2012-2013.
- D'après les données de 2016-2017, le nombre total de détenus sous surveillance dans la collectivité était de **8 886** – plus haut qu'il ne l'a jamais été au cours de la décennie.

**Depuis 2012, la proportion de détenus en détention se rapproche de celui des délinquants sous surveillance dans la collectivité**



**Source :** *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2007 à 2017).*

- Étant données ces tendances en matière d'admission et de mise en liberté, l'écart entre la population carcérale et celle sous surveillance dans la collectivité se resserre – en d'autres mots, le pourcentage de détenus en détention diminue tandis que celui des détenus sous surveillance dans la collectivité augmente depuis 2012-2013.
  - Plus précisément, en 2012, 67 % des délinquants sous responsabilité du SCC étaient en détention et 33 % étaient sous surveillance dans la collectivité. Entre 2012 et 2018, l'écart s'est resserré, et le taux est désormais 60/40.

## RATIO DÉLINQUANTS-EMPLOYÉS

### Sur le plan du ratio détenus-personnel de garde, le système correctionnel du Canada dispose de l'un des plus importants volumes de ressources au monde

- Le ratio de détenus sous responsabilité fédérale par rapport aux employés de garde est d'environ un pour un, ce qui représente l'un des plus importants volumes de ressources au monde.
- En Europe, le ratio moyen détenus-personnel de garde est de 3,5 délinquants par employé.

Classement du ratio détenus-personnel de garde	
Pays	Taux
Canada (ratio de détenus par rapport à tout le personnel du SCC)	1,2
R.-U. (Irlande du Nord)	1,2
Norvège	1,2
Suède	1,3
Danemark	1,6
Finlande	2,3
R.-U. (Écosse)	2,4
France	2,5
Ré-U. (Angleterre et Galles)	3,8

**Source** : Council of Europe's Annual Penal (SPACE I) Statistics (2016)  
<http://wp.unil.ch/mwg-internal/de5fs23hu73ds/progress?id=hgdPtZOspD9SZu59U8vLu-e24Q4MmCAbi5WbaR2mqPI>

- D'après le Rapport sur l'affectation des ressources du SCC pour 2018-2019<sup>4</sup>, dans 37 % des établissements carcéraux, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est supérieur au nombre de détenus.
  - Dans certains établissements, non seulement le nombre d'ETP dépasse le nombre de détenus, mais le nombre d'employés CX dépasse le nombre total de détenus.
    - Par exemple, à l'Établissement de Donnacona, il y a 258 détenus et 364 ETP (dont 287 employés CX). De même, à l'Établissement de Millhaven, il y a 234 détenus et 327 ETP (dont 247 employés CX<sup>5</sup>).

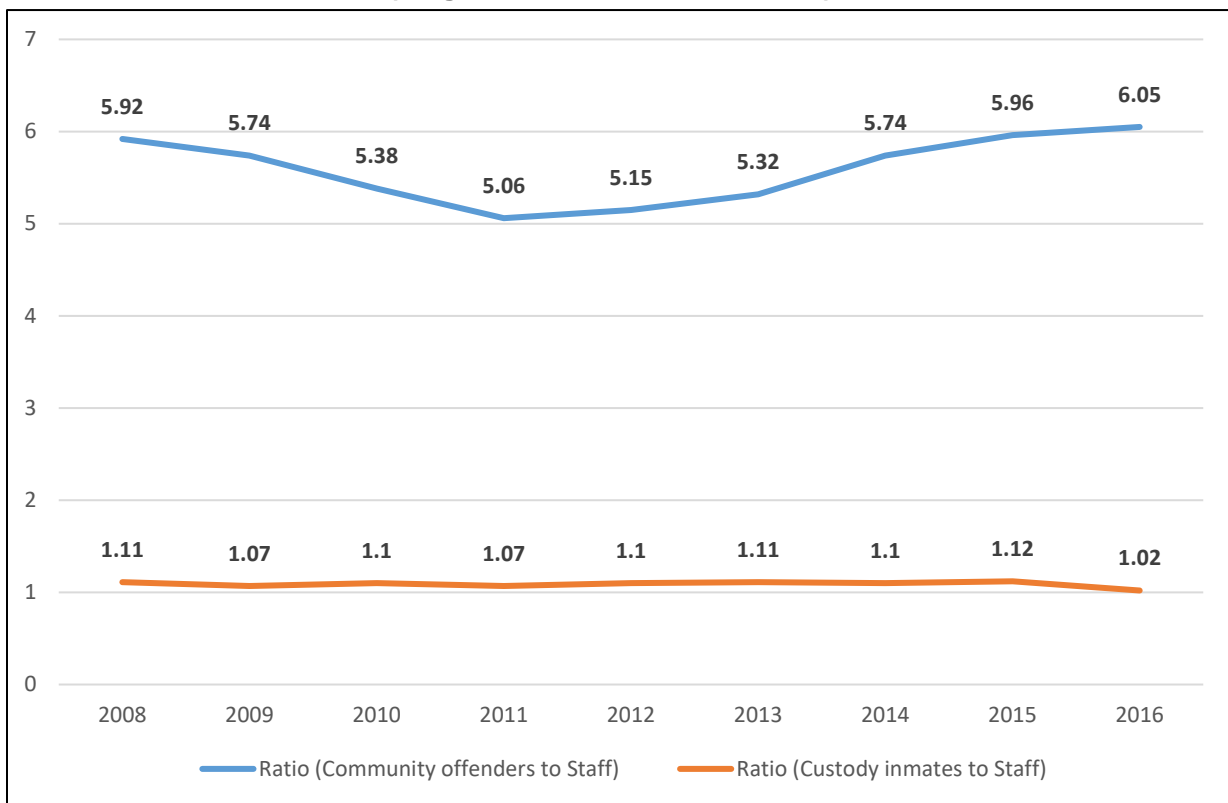
<sup>4</sup> Ces rapports ont été obtenus par l'intermédiaire du carrefour interne du SCC.

<sup>5</sup> D'après le document sur l'affectation des ressources dans le SCC en 2018-2019, sur les 54 établissements carcéraux, 20 ont plus de personnel que de détenus.

**Le ratio de délinquants sous surveillance dans la collectivité par rapport aux employés dans la collectivité manque de ressources en comparaison au ratio détenus-personnel de garde.**

- Le ratio de délinquants sous surveillance dans la collectivité par rapport aux employés dans la collectivité est d'environ six délinquants par employé dans la collectivité.
- Le ratio de délinquants sous surveillance dans la collectivité par rapport aux employés de surveillance dans la collectivité ne cesse d'*augmenter* depuis 2011, tandis que le ratio détenus-personnel de garde demeure stable (environ un pour un).

**Ratio de délinquants (sous garde et dans la collectivité) par rapport au personnel du SCC (de garde et dans la collectivité)**



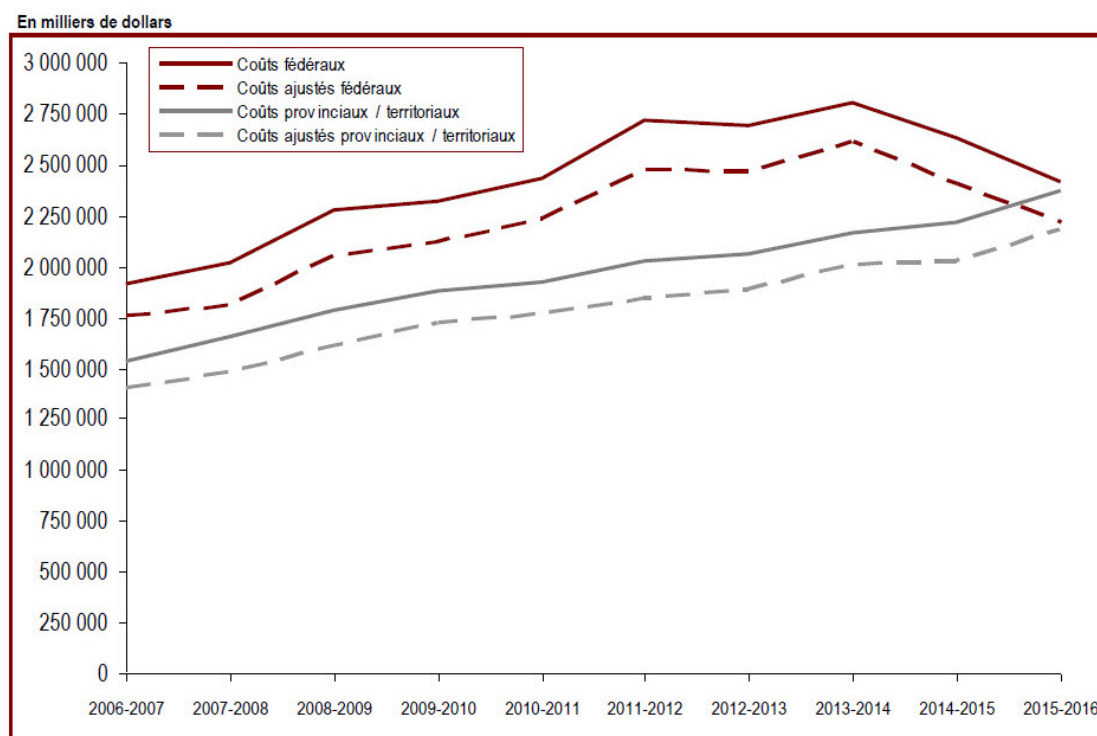
**Source :** Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2007 à 2017).

## COÛTS DU SYSTÈME CORRECTIONNEL FÉDÉRAL

**Malgré la *diminution* du nombre d'admissions et l'*augmentation* du nombre de cellules vides et de mises en liberté dans la collectivité (qui devraient entraîner une réduction des coûts), les dépenses du SCC et ses attributions de nouveaux fonds ont continué à augmenter**

- Le système correctionnel et le système de justice font partie des plus importants secteurs de dépenses fédérales (après les avantages prévus par la loi et les paiements de dettes).
- En 2015-2016, les dépenses consacrées au système correctionnel fédéral au Canada s'élevaient à **2,41 milliards de dollars**.
- Malgré la diminution du nombre d'admissions et l'augmentation du nombre de mises en liberté dans la collectivité au cours de la dernière décennie, les dépenses liées aux services correctionnels fédéraux ont augmenté de 25,8 %, passant de 1,91 milliard de dollars à 2,41 milliards de dollars. En dollars constants, il s'agit d'une augmentation de 26,3 % depuis 2007.
- À titre de comparaison, les dépenses provinciales et territoriales ont totalisé environ 2,37 milliards de dollars en 2015-2016, une augmentation de 7,1 % depuis 2014-2015. Au cours de la même période, les coûts provinciaux et territoriaux ont augmenté de 55,0 % pour passer de 1,53 milliard de dollars à 2,37 milliards de dollars. En dollars constants, il s'agit d'une augmentation de 55,7 %.

## Les dépenses fédérales au chapitre des services correctionnels



**Source :** Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (SCMLC, 2017). Ses sources comprennent : le SCC; le BEC; la Commission des libérations conditionnelles du Canada et l'Indice des prix à la consommation de Statistique Canada. Chiffres provinciaux dérivés de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

- D'après le directeur parlementaire du budget, dans les dix ans suivant l'année 2000, les dépenses publiques annuelles par personne consacrées à la justice pénale ont augmenté de 23 % tandis que le taux de criminalité a diminué de 25 %.
- Comme l'illustrent les états financiers consolidés, les dépenses totales du SCC ont augmenté de 354,3 millions de dollars par rapport à 2016-2017, ce qui est principalement attribuable aux augmentations des coûts liés au personnel et aux services professionnels.
  - Plus de 90 % des dépenses totales du SCC visent à couvrir les coûts liés au personnel, à l'amortissement, aux services publics, à l'approvisionnement et aux services professionnels.
- Qui plus est, les budgets de 2017 et de 2018 ont prévu un financement supplémentaire de 757,4 millions de dollars (sur une période de six ans) consacré au système correctionnel fédéral.



## Budget 2017

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Modernisation de notre système correctionnel	0	6	12	12	14	14	57,8
Réadaptation et réintégration de délinquants autochtones	0	8	10	18	16	13	65,2
<b>Total</b>	0	14	22	30	30	27	123
<b>Moins 10 millions de dollars pour l'Investissement Canada-Initiatives des communautés (ICIC)</b>							<b>113</b>

Source : <https://www.budget.gc.ca/2017/docs/plan/budget-2017-fr.pdf>

## Budget 2018

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Financement versé au Service correctionnel du Canada afin de tenir compte des fluctuations quotidiennes des coûts liés aux activités correctionnelles	2	10	2	2	2	2	17
Soutien du SCC	0	75	0	0	0	0	74,7
Améliorer davantage les services de soutien en santé mentale à l'intention des détenus	0	3	3	4	5	6	20,4
Réouverture des fermes pénitentiaires aux établissements de Joyceville et de Collins Bay	0	2	1	0	0	0	4,3
<b>Total</b>	2	90	6	6	7	8	<b>116,4</b>

Source : <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/budget-2018-fr.pdf>

## Énoncé économique d'automne 2018

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Ajustements quasi législatifs du SCC	0	16	16	16	16	16	80
Renforcement du système correctionnel fédéral et de la sécurité des collectivités du SCC	13	44	59	85	115	132	448
<b>Total</b>	13	60	75	101	131	148	<b>528</b>

Total global : 113 + 116,4 + 528 = **757,4**

<https://budget.gc.ca/fes-eea/2018/docs/statement-enonce/fes-eea-2018-fra.pdf>

## Réaffectation de ressources provenant d'autres programmes, tel celui de garde, vers le programme de surveillance dans la collectivité

- Depuis l'année 2011, les dépenses engagées par le SCC dans le programme de garde représentent invariablement environ 60 % à 63 % de son budget total, malgré la diminution du nombre d'admissions et de la population carcérale en général.
- En même temps, le budget consacré au programme de surveillance dans la collectivité continue à représenter seulement 5 % du budget total, malgré l'augmentation constante de la population de délinquants dans ce programme.
  - Le coût moyen de la surveillance d'un délinquant dans la collectivité est moins élevé que le coût de l'incarcération de 73 % (31 052 \$ par an, par rapport à l'incarcération, qui coûte 116 364 \$ par an).

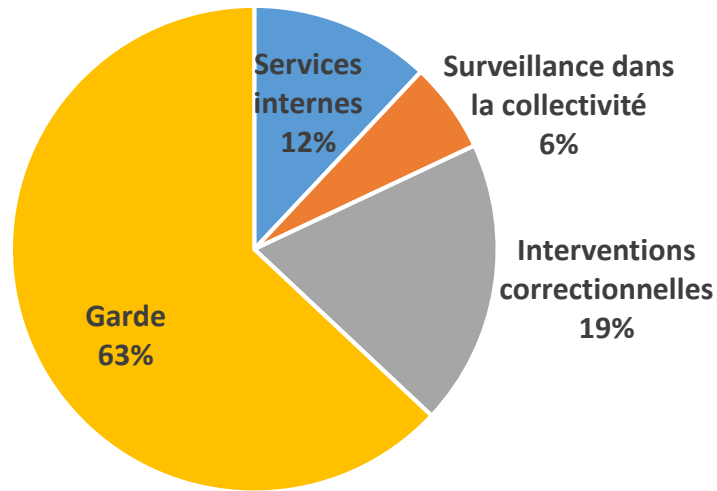
### Ressources financières destinées aux programmes de garde et de surveillance dans la collectivité du SCC (en dollars)

Année	Garde			Surveillance dans la collectivité		
	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Dépenses prévues	Autorisations totales pouvant être utilisées	Dépenses réelles (autorisations utilisées)
2011-2012*	2 104 000 000	2 262 300 000	1 650 100 000	153 500 000	164 500 000	112 400 000
2012-2013*	2 056 400 000	226 720 000	1 739 600 000	130 000 000	179 300 000	117 600 000
2013-2014	1 587 674 673	1 831 466 540	1 821 642 937	134 649 362	143 266 203	124 169 547
2014-2015	1 471 011 448	1 736 805 173	1 686 218 075	93 399 963	102 236 783	125 590 617
2015-2016	1 501 862 617	1 580 830 730	1 519 751 744	129 857 404	132 316 555	141 891 344
2016-2017	1 512 168 537	1 567 723 732	1 510 190 155	137 257 516	149 595 707	154 796 731
2017-2018	1 528 166 844	1 755 879 649	1 695 534 841	157 830 355	165 636 015	160 381 208

\*Les montants pour ces deux années ont été fournis en millions de dollars et sont donc approximatifs.

**Source** : Rapport sur les résultats ministériels du SCC (2011-2018)

### Dépenses selon le programme en 2017-2018



L'état consolidé condensé des opérations révèle des dépenses réelles de 2 855 millions de dollars pour 2017-2018, dont 1 801 millions de dollars (63 %) pour le programme de garde, 543 millions de dollars (19 %) pour le programme des interventions correctionnelles, 348 millions de dollars (12 %) pour le programme des services internes et 164 millions de dollars (6 %) pour le programme de surveillance dans la collectivité.

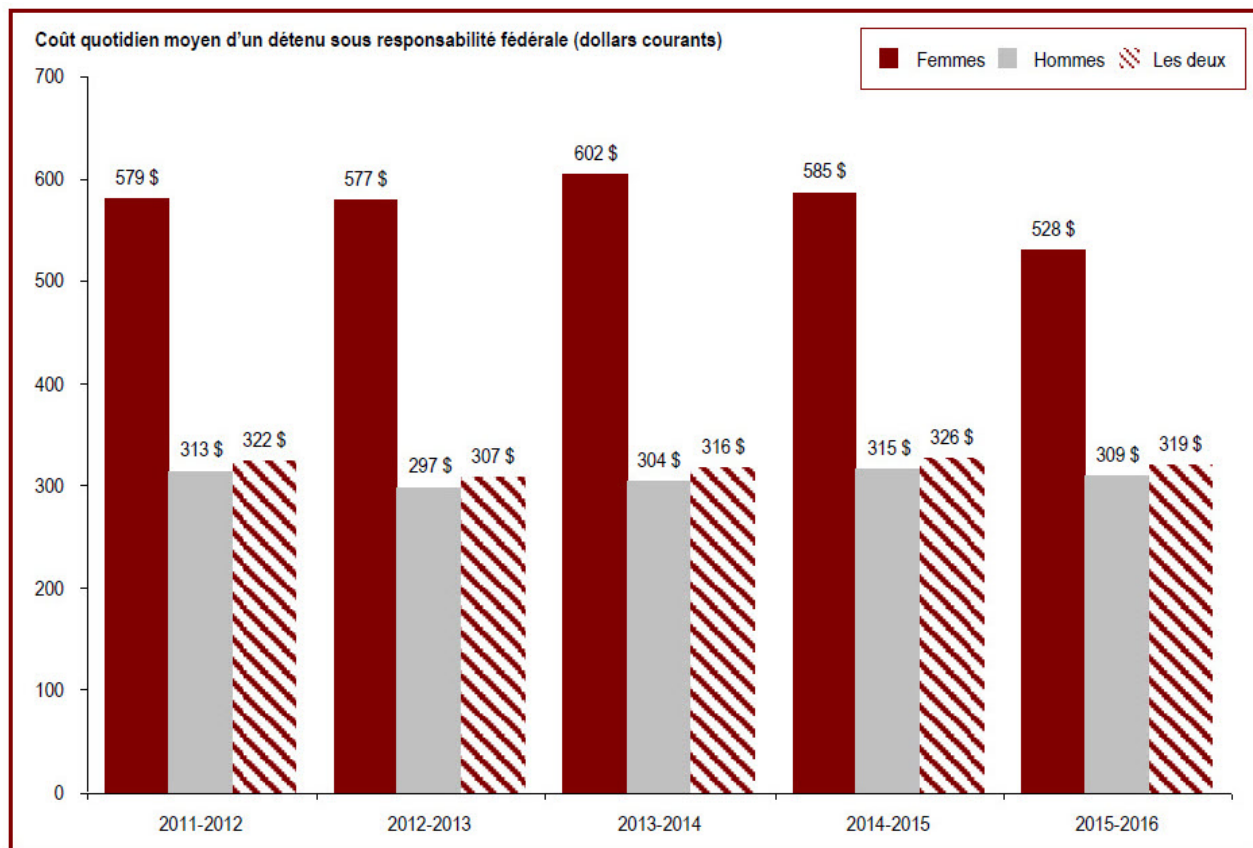
- D'après le directeur parlementaire du budget (DPB) du Canada, en 2016-2017, les dépenses moyennes par établissement liées à chaque détenu étaient de 114 587 \$ par année, ou 314 \$ par jour, par délinquant, dont 96 % étaient attribuables à la détention. Les coûts d'incarcération varient grandement selon le type de détenu, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Coûts estimés par délinquant, 2016-2017		
Type de détenu	Par année	Par jour
Homme (sécurité minimale)	47 370 \$	130 \$
Homme (sécurité moyenne)	75 077 \$	206 \$
Homme (sécurité maximale)	92 740 \$	254 \$
Femme (tous les niveaux)	83 861 \$	230 \$
Isolement (coûts supplémentaires)	+463 045 \$	+1269 \$
Pavillon de ressourcement	122 796 \$	336 \$
Jeunes	73 632 \$	202 \$
Centre régional de traitement <sup>1</sup>	139 128 \$	381 \$

*Note* : Seuls sont indiqués les coûts propres aux établissements. La rangée « Femme (tous les niveaux) » comprend les détenues en sécurité minimale, maximale et moyenne et les coûts pour chaque type n'étaient pas disponibles.

**Source** : Directeur parlementaire du budget (*Mise à jour sur les coûts d'incarcération*, mars 2018).  
Modèle fondé sur la capacité antérieure et le nombre de détenus en isolement dont fait état le SCC dans sa réponse à la demande d'information IR0305 du DPB, ainsi que sur les données des Comptes publics.

## Le coût du maintien en incarcération d'un détenu



**Source** : Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2017, données du SCC)

- Il est très difficile de comparer les coûts de l'incarcération au Canada à ceux d'autres pays en raison des variations importantes de ces coûts d'un pays à l'autre et même au sein d'un même pays. Par exemple, d'après les données du Vera Institute<sup>6</sup>, en 2015, aux États-Unis, le coût annuel moyen de l'incarcération pour chaque détenu était de 33 274 \$ US (soit environ 43 714 \$ CA, variant entre 19 417 \$ et 91 116 \$ CA par an); mais ce coût différait considérablement d'un état à l'autre (c'est-à-dire, étant le moins élevé en Alabama, à 14 780 \$, et le plus élevé dans l'état de New York, atteignant 69 355 \$).
- De même, le coût moyen journalier de l'incarcération en Europe en 2015 était de 124 € par jour, avec une médiane de 51 € par jour (environ 187 \$ et 77 \$ CA par jour, respectivement), cependant, le coût variait d'un pays à l'autre, allant de 6 € (9 \$) en Moldavie à 700 € (1 050 \$) à San Marino. Dans d'autres pays, tels que la Suède, le Danemark, et la Finlande, le coût variait entre 185 € (277 \$) et 380 € (570 \$) par jour<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> <https://www.vera.org/publications/price-of-prisons-2015-state-spending-trends/price-of-prisons-2015-state-spending-trends/price-of-prisons-2015-state-spending-trends-prison-spending> (en anglais seulement)

<sup>7</sup> Council of Europe's Annual Penal (SPACE I) Statistics (2016) :

<http://wp.unil.ch/mwg-internal/de5fs23hu73ds/progress?id=hgdPtZOspD9SZu59U8vLu-e24Q4MmCAbi5WbaR2mqPI> (en anglais seulement)

- D'après le rapport du DPB, les dépenses du SCC liées aux centres de détention en 2016-2017 ont totalisé 1,63 milliard de dollars (ou 114 587 \$ par détenu), dont 1,57 milliard de dollars (soit 109 971 \$ par détenu ou 96 %) était attribuable au programme de garde du SCC.
- Quant à la ventilation des dépenses, les données sur les coûts globaux indiquent que près des trois quarts des dépenses de fonctionnement sont attribuables aux salaires et aux avantages sociaux des employés.
- D'après le DPB, le salaire moyen d'un agent correctionnel varie entre 55 970 \$ et 74 985 \$ par an, sans compter les heures supplémentaires. À l'échelle nationale, le salaire moyen des agents correctionnels était de 31,25 \$ l'heure ou de 65 000 \$ par année (heures supplémentaires en sus), avec des variations minimales dans les salaires médians entre les provinces.

<b>Dépenses de fonctionnement relatives à la détention des délinquants, 2016-2017</b>			
	<b>Dépenses totales</b>	<b>Coût moyen par détenu</b>	<b>% du total</b>
Salaires et avantages sociaux des employés	1 102 774 000	78 188,74	70 %
Services publics, fournitures et approvisionnements	136 852 000	9703,06	9 %
Amortissement des immobilisations corporelles	127 889 000	9067,57	8 %
Services professionnels et spécialisés	96 746 000	6859,47	6 %
Paiement tenant lieu d'impôts	35 063 000	2486,03	2 %
Matériel et outillage	28 779 000	2040,48	2 %
Réparation et entretien	27 693 000	1963,49	2 %
Toutes autres dépenses	17 891 000	1268,51	1 %
<b>Total</b>	<b>1 573 687 000 \$</b>	<b>109 971 \$</b>	

*Note* : Les interventions correctionnelles et les services internes ne sont pas inclus. Le coût par détenu est obtenu en divisant les dépenses totales par la population carcérale moyenne (14 310).

**Source** : Directeur parlementaire sur le budget – *Mise à jour sur les coûts d'incarcération*, mars 2018). Information tirée des états financiers de 2016-2017 du Service correctionnel du Canada, point 16.

## RENDEMENT DU SYSTÈME CORRECTIONNEL

### Récidive

**Bien qu'il dispose d'un des plus grands volumes de ressources au monde sur le plan du ratio détenus-employés, les résultats du SCC ne sont pas parmi les meilleurs**

- Le taux de récidive (nouvelle condamnation pour une nouvelle infraction après la libération) est la mesure la plus communément utilisée pour évaluer l'efficacité d'un système correctionnel. Il existe plusieurs moyens de mesurer le taux de récidive, mais la définition la plus souvent utilisée du terme comprend les nouvelles condamnations pour toute nouvelle infraction commise par une personne qui avait déjà été condamnée pour une infraction dans le passé. Comme on peut utiliser plusieurs types de mesures pour évaluer le taux de récidive, les résultats de ces estimations peuvent varier.
- Par exemple, au moyen de l'analyse présentée dans *Le rendement du système correctionnel pour les délinquants sous responsabilité fédérale* (Recherche en bref, octobre 2018), le SCC a estimé que le taux de récidive fédéral est de 14,3 %. Dans le cadre de cette analyse, le SCC définissait la récidive comme étant une réincarcération dans un établissement fédéral dans les cinq ans. Bien que l'on ne précise pas la cohorte ou l'échantillon de délinquants dont on traite dans cette analyse, dans tous les cas, cette estimation est clairement bien inférieure au taux réel de récidive. Cette constatation s'explique en partie par l'étroitesse de la définition du terme « récidive » utilisée (un délinquant devait être de retour derrière les barreaux pour purger une nouvelle peine de ressort fédéral, ce qui exclut toute condamnation pour une infraction donnant lieu à une peine dont la durée est inférieure à deux ans).

#### Résultats correctionnels pour 2015-2016 et 2017-2018

Paramètre	Autochtones		Non autochtones		Statistiques globales	
	15-16	17-18	15-16	17-18	15-16	17-18
<b>Sécurité minimale</b>	15,1 %	18,9 %	21,7 %	22,9 %	20,0 %	21,9 %
<b>Perfectionnement des études</b>	56,4 %	60,6 %	55,3 %	55,1 %	56,7 %	55,6 %
<b>Mises en liberté discrétionnaires</b>	28,6 %	40,4 %	47,0 %	58,1 %	42,9 %	53,8 %
<b>Fin de la peine avec succès</b>	37,4 %	42,4 %	62,1 %	66,4 %	56,6 %	61,0 %
<b>Aucune réincarcération dans les cinq ans</b>	76,2 %	79,0 %	84,4 %	87,4 %	82,8 %	85,7 %

**Source** : Motiuk, L. et Jean, B. (octobre 2018). *Le rendement du système correctionnel pour les délinquants sous responsabilité fédérale* (Recherche en bref), Service correctionnel du Canada.

- L'étude la plus souvent citée sur le taux de récidive de l'ensemble des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada a été réalisée par Sécurité publique Canada en 2003. En utilisant une définition plus générale du terme « récidive » (toute nouvelle condamnation; y compris les peines d'incarcération provinciale), ils ont estimé que le taux de récidive dans les deux ans suivant la libération est d'environ 41 %. Bien que

cette définition plus inclusive de la récidive ait permis de prendre en compte davantage de nouvelles infractions qui entraînent une condamnation, il faut tenir à l'esprit que cette étude examinait les cohortes de délinquants sous responsabilité fédérale du milieu des années 90. Par conséquent, les chiffres utilisés dans cette étude sont probablement archaïques et ses résultats devraient donc être interprétés avec discernement.

- Fazel et Wolf (2015) ont comparé les taux de récidive de plusieurs pays (voir le tableau ci-dessous), en utilisant les résultats de l'étude réalisée par Sécurité publique Canada en 2003 pour représenter le taux de récidive au Canada.
  - En Norvège, où le ratio détenus-employés est le même qu'au Canada (1,2 pour 1) d'après certaines estimations. Pourtant, le taux de récidive au Canada est deux fois plus élevé qu'en Norvège (41 % contre 20 %).
- Une estimation plus exacte et exhaustive du taux de récidive de l'ensemble des délinquants ayant purgé une peine de ressort fédéral est nécessaire.

<b>Nouvelles condamnations des détenus après la libération</b>		
<b>Pays</b>	<b>Taux de nouvelles condamnations après deux ans</b>	<b>Année de la cohorte de la nouvelle condamnation</b>
Norvège	20 %	2005
Nouvelle-Zélande	28 %**	2015
Danemark	29 %	2005
Finlande	36 %	2005
Australie	39 %	2011-2012
<b>Canada</b>	<b>41 %</b>	<b>1994-1995</b>
Suède	43 %	2005
R.-U. (Angleterre et Galles)	45 %**	2000
R.-U. (Écosse)	46 %	2009-2010
R.-U. (Irlande du Nord)	47 %	2005
États-Unis d'Amérique	59 %	2000
France	59 %***	2002

\*\* Taux de nouvelles condamnations après un an; \*\*\* Taux de nouvelles condamnations après cinq ans

**Source** : Seena Fazel et Achim Wolf (2015). « A Systematic Review of Criminal Recidivism Rates Worldwide: Current Difficulties and Recommendations for Best Practice », [PLoS One](#) (en anglais seulement); volume 10, numéro 6 : e0130390.



## Indicateurs reliés à la santé et à la sécurité en prison

- Il existe également des facteurs autres que le taux de récidive – tels que les indicateurs reliés à la santé et à la sécurité en prison – que l'on peut utiliser pour évaluer l'efficacité du système correctionnel. Bien que certains de ces indicateurs aient connu une amélioration avec le temps (par exemple, réduction du taux de double occupation des cellules et des placements en isolement préventif, augmentation des peines purgées avec succès et des libérations discrétionnaires, augmentation du perfectionnement des études), de nombreux éléments ont connu une détérioration.

### Indicateurs reliés à la santé et à la sécurité en prison

	2006-2007	2017-2018	Changement	% du changement
Plaintes et griefs internes	19 862	22 046	2184	11 %
Placements en isolement préventif	7477	5412	-2065	-28 %
Transfèrements imposés	1356	1512	156	12 %
Incidents de recours à la force	1005	1345	340	34 %
Bagarres entre les détenus	301	719	418	139 %
Décès en détention	49	55	6	12 %
Suicides	10	6	-4	-40 %
Tentatives de suicide	29	126	97	334 %
Automutilations	191	975	784	410 %
Blessures graves	104	113	9	9 %
Utilisation d'agents chimiques ou inflammatoires	397	1303	906	228 %
Double occupation d'une cellule	1180	796	-384	-33 %
Personnel total du SCC	14 441	17 997	3556	
Personnel de garde du SCC	11 229	13 830	2601	
Population totale de détenus	14 021	14 035	14	

**Source** : Entrepôt de données du SCC, Système intégré de rapports; Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2017)

- Malgré l'augmentation du personnel de garde depuis 2006-2007, le nombre de transfèrements imposés, d'incidents de recours à la force, d'agressions entre détenus, de tentatives de suicide, d'incidents d'automutilation et d'utilisation d'agents chimiques ou inflammatoires a *augmenté*.
  - L'aspect le plus préoccupant est l'augmentation du nombre de tentatives de suicide et d'incidents d'automutilation. Entre 2006-2007 et 2017-2018, le nombre de tentatives de suicide a augmenté de 334 % et celui d'incidents d'automutilation a augmenté de 410 %.
  - Sur le plan de la sécurité des détenus et de l'établissement, un autre aspect préoccupant est l'augmentation du nombre d'agressions entre détenus, qui a augmenté de 139 % depuis 2006-2007.
- Les changements relevés des indicateurs pourraient être en partie attribuables aux changements au fil du temps de la manière dont on définit les indicateurs, dont on recueille les données et dont on prépare les rapports, ainsi qu'à la mise sur pied de nouvelles politiques et pratiques opérationnelles entre les deux points.
  - Par exemple, en 2006-2007, la politique du SCC exigeait que tous les agents chimiques et inflammatoires soient gardés sous clés dans des postes de contrôle désignés, et les membres du personnel devaient soit obtenir une autorisation préalable du directeur de l'établissement avant de les utiliser, soit revenir au poste pour aller les chercher. En 2010, la politique du SCC a autorisé les agents correctionnels et les intervenants de première ligne ayant des contacts directs avec les détenus à porter sur eux des aérosols inflammatoires. L'utilisation d'agents inflammatoires (gaz poivré) a augmenté exponentiellement après l'année 2010.
- L'expression « blessure grave » a été mieux définie au cours des années, ce qui pourrait être une des raisons justifiant les changements observés pour cet indicateur. De plus, il importe de noter que la détérioration de la situation sur le plan des indicateurs reliés à la santé mentale (dont les cas d'automutilation) pourrait être reliée au nombre croissant de cas complexes de santé mentale et au changement des pratiques d'établissement de rapports. En 2016-2017, deux détenus souffrant de comportements chroniques d'automutilation ont représenté presque le tiers de tous les incidents d'automutilation.

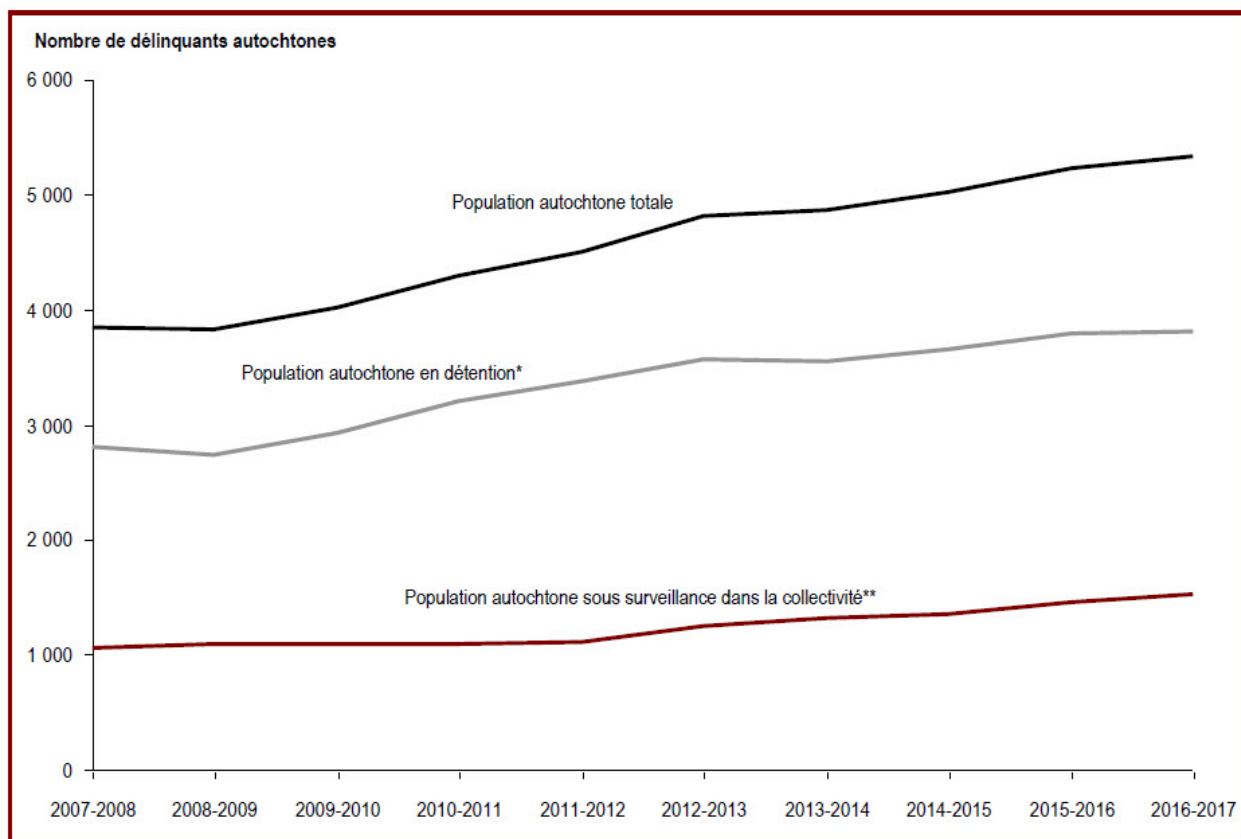
### **Région des Prairies**

- En examinant les indicateurs généraux reliés à la santé et à la sécurité en prison, il faut mettre en relief la situation dans la région des Prairies, où un grand nombre de ces indicateurs témoignent d'une situation désastreuse – non seulement en comparaison aux autres régions, mais même aux moyennes nationales dans certains cas.
- La région des Prairies détient actuellement la plus grande population carcérale de toutes les régions (4 001/13 969), qui a augmenté de presque 15 % depuis 2008-2009. Alors que la population carcérale à l'échelle nationale a diminué de 0,5 % depuis 2009, celle de la région des Prairies a augmenté de 14 % (soit 477 détenus de plus).

- Par exemple, en 2017-2018, la région des Prairies avait, comparativement aux autres régions :
  - le nombre le plus élevé d'incidents de recours à la force (c'est-à-dire, plus de 30 % du nombre total national de tels incidents);
  - le total le plus élevé d'incidents d'automutilation (38 % de tous les incidents de ce genre qui ont eu lieu dans des établissements correctionnels fédéraux);
  - le plus grand nombre d'isolements cellulaires d'établissements entiers – plus que dans toutes les autres régions combinées;
  - le plus grand nombre de cas d'agression entre détenus (41 % de toutes les agressions faites par un détenu contre un autre détenu; soit 296 sur 719);
  - le plus grand nombre de cas d'agression des membres du personnel par des détenus (87 sur 270);
  - le plus grand nombre de décès en détention (16 sur 55);
  - le plus grand nombre de tentatives de suicide parmi toutes les régions (45 sur 126);
  - 50 % des suicides qui ont eu lieu en détention (3 suicides sur 6).

#### **Expérience des Autochtones dans les services correctionnels fédéraux**

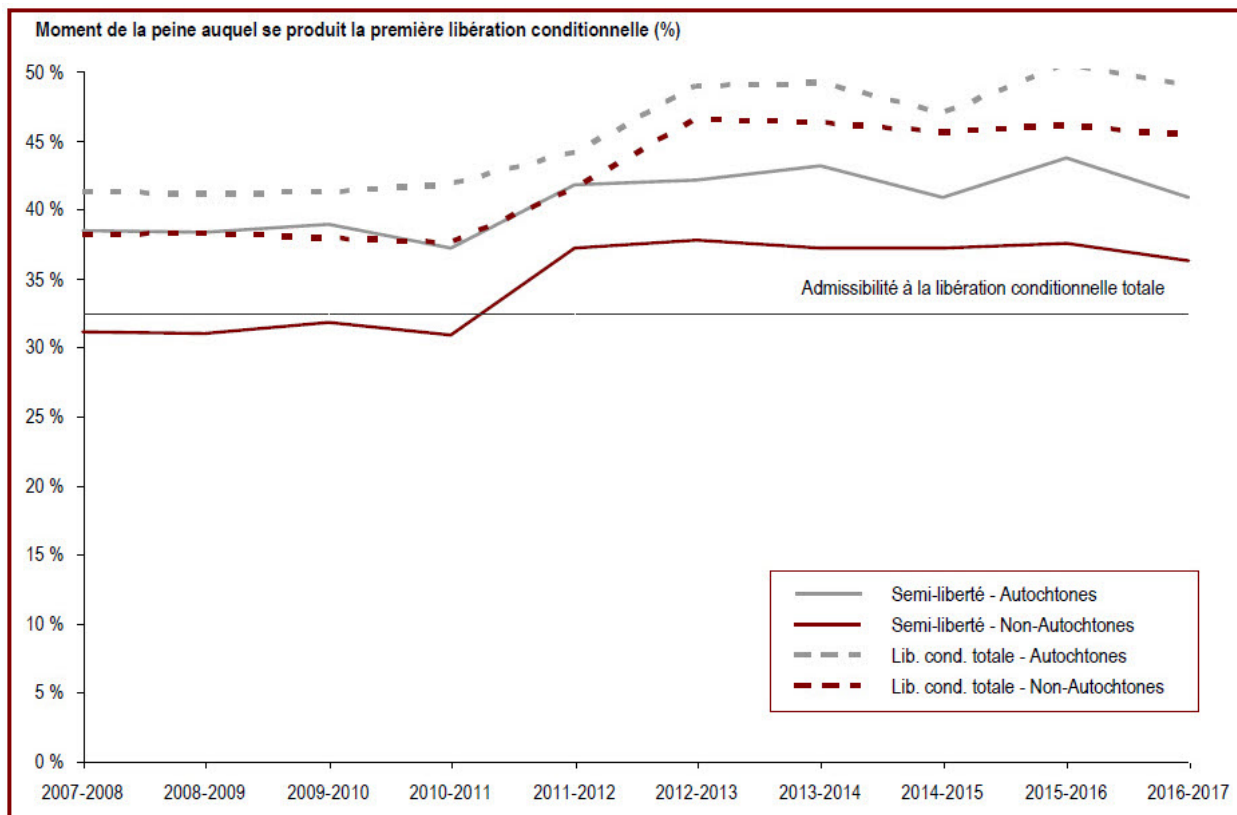
- En plus de la dégradation générale sur le plan de plusieurs indicateurs généraux reliés à la santé et à la sécurité en prison, on observe également que l'expérience des Autochtones en particulier dans le système carcéral ne s'améliore aucunement.
- Bien que le SCC ne puisse vraiment décider qui se fait incarcérer dans ses établissements, il est important de reconnaître la tendance en matière d'admissions et de libérations des délinquants autochtones.
  - Au cours de la dernière décennie, le nombre total d'admissions dans un établissement fédéral a diminué, mais le nombre de délinquants autochtones a augmenté.



**Source :** Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2017)

- De 2007-2008 à 2016-2017, le nombre de délinquants autochtones en détention a augmenté de 35,8 %, tandis que le nombre total de délinquants autochtones a augmenté de 38,5 % au cours de la même période.
- En ce qui concerne la population carcérale, le taux de délinquants autochtones en détention est supérieur à celui des délinquants non autochtones. À la fin de l'exercice 2016-2017, la proportion de délinquants autochtones en détention (71,4 %) était supérieure de 12,9 % environ au pourcentage enregistré chez les délinquants non autochtones en détention (58,5 %).
- En 2016-2017, les délinquants autochtones représentaient 23,1 % de la population totale de délinquants. Plus précisément, ils représentaient 26,8 % de la population carcérale et 17,2 % des délinquants sous surveillance dans la collectivité.
- Sur le plan des libérations, on constate que les délinquants autochtones purgent une plus grande partie de leur peine avant de recevoir une libération. En 2016-2017, les délinquants non autochtones ont purgé une moins grande partie de leur peine avant la première mise en semi-liberté que les délinquants autochtones (36,2 % contre 40,8 %). De même, la proportion de la peine purgée en moyenne avant la première libération conditionnelle totale chez les

délinquants sous responsabilité fédérale était moindre chez les non-Autochtones que chez les Autochtones (45,3 % contre 49,0 %).



**Source** : Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (2017)

## Indicateurs reliés à la santé et à la sécurité en prison pour les délinquants autochtones

- Par rapport à la situation d'il y a une décennie, bien que le nombre de décès en détention des délinquants non autochtones ait diminué, le nombre de décès des délinquants autochtones en détention demeure inchangé.
- De la même manière, bien que le nombre d'incidents de blessures graves et le nombre de transfèrements imposés parmi les détenus non autochtones aient diminué durant la dernière décennie, ils ont *augmenté* (de 47 % et de 65 %, respectivement) pendant la dernière décennie parmi les délinquants autochtones.
- Plus préoccupantes encore sont les augmentations du nombre de tentatives de suicide et du nombre d'incidents d'automutilation parmi les délinquants autochtones. Bien que le nombre de tentatives de suicide et d'automutilations parmi les délinquants non autochtones ait également augmenté, l'augmentation est bien plus prononcée parmi les Autochtones.
  - Par exemple, par rapport à la situation d'il y a une décennie, le nombre de tentatives de suicide a augmenté de 683 % (passant de six à 47 incidents) et le nombre d'incidents d'automutilation a augmenté de 232 % (passant de 142 à 471) parmi les délinquants autochtones.
  - En 2017-2018, les délinquants autochtones sont impliqués dans presque 40 % des tentatives de suicide, et presque 50 % des incidents d'automutilation.